AVERTISSEMENTS AGRICOLES

23 Juin 1982

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION **PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE**

(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX Siège de la circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade – **13006 MARSEILLE**

Station d'Avertissements : Quartier Cantarel - **MONTFAVET** Adresse Postale : **B.P. 95 84140 MONTFAVET** - TELEPHONE : (90) 88.21.83
ABONNEMENT ANNUEL : 85 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 9660 74 V

SPECIAL TORDEUSES DE LA GRAPPE - ZONES PRECOCES

Les dépôts d'oeufs se sont intensifiés et les toutes premières éclosions viennent d'être observées dans une parcelle du Sud de l'appellation Châteauneuf-du-Pape .

En conséquence, il convient de commencer la protection préventive à partir du 24 Juin dans les parcelles les plus précoces de l'appellation Châteauneuf-du-Pape. Suivant la précocité des situations on pourra échelonner le début de la protection jusqu'au 27-29 Juin .

Sur le littoral des Bouches-du-Rhône à l'Ouest de Marseille le traitement préventif peut être prévu pour le 25 Juin .

En cas de lutte curative, ajouter 10 jours à ces dates .

Il est rappelé que l'efficacité des traitements préventifs dépendra du soin apporté à la pulvérisation qui devra atteindre les grappes .

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" - Directeur-Gérant P.Duffaud. CPPAP N° 478 AD

